

serait sérieusement affectée ; telles seraient les conséquences de la politique que veulent nous faire adopter ces messieurs. Or, je suis convaincu que par un seul membre de cette Chambre ne voudrait appuyer une administration qui oserait s'engager dans une voie si peu en rapport avec les besoins de la province.

Il est inutile de songer, pour un instant, à une telle proposition. Mais le chef de l'opposition et l'ex trésorier disent encore : si les revenus ne sont pas suffisants, pourquoi n'avez-vous pas le courage de prélever sur le peuple un impôt spécial qui vous permettra de payer la dette flottante.

Autre proposition absurde, car dans les circonstances, ne vaut-il pas mieux, sous tous les rapports, consolider cette dette flottante plutôt que d'avoir recours à une taxe onéreuse pour en payer le montant. Je suis convaincu que la Chambre sera de la même opinion.

Il ne faut pas oublier que le gouvernement se trouve engagé par son programme qui a été approuvé aux élections générales d'administrer les affaires de cette province sur un pied de stricte économie et d'employer tous les moyens possibles pour faire disparaître les déficits. Si, après avoir fait dans la mesure du possible, toutes les réductions raisonnables les ressources sont insuffisantes, alors il sera temps d'augmenter par de nouveaux impôts le revenu proportionnellement aux exigences de la situation.

Or donc avant de songer à imposer de nouvelles taxes, il est du devoir du gouvernement d'épuiser tous les autres moyens et d'éviter, si possible, d'avoir recours à un tel expédient, à moins qu'il y soit obligé par une force majeure.

Je suis convaincu que tous les membres de la Chambre nous approuveront dans cette politique préférablement à celle que suggèrent nos amis de la gauche. Dans l'état actuel de nos finances, ne vaut-il pas mieux, consolider la dette flottante par un emprunt à 3 p. e. sur lequel le service d'intérêt ne serait que \$45,000.00 par année que de prélever une taxe spéciale pour en payer le capital.

Même dans le cas où nous serions définitivement obligés d'augmenter le revenu pour cette fin, n'est-il pas préférable de prélever une taxe de \$45,000.00 pour le service d'intérêt au lieu de plusieurs centaines de mille piastres par année pour l'amortissement du capital. D'ailleurs serait-il de bonne politique de faire payer par la génération actuelle le plein montant d'une dépense encourue pour le développement d'un système de voies ferrées qui doit bénéficier autant à nos descendants qu'à nous-mêmes. Chose singulière, ce n'est que depuis qu'ils sont dans l'opposition qu'ils sont en faveur du principe de payer les dépenses pour la construction des chemins de fer avec le revenu ordinaire ou par l'imposition d'une taxe spéciale.

Depuis 1874, toutes les administrations conservatrices qui se sont succédé, ont toujours capitalisé des dépenses de cette espèce par des emprunts permanents et c'est ce qu'ils ont fait eux-mêmes l'année dernière pour le règlement des derniers 35 cts à 17½ cts.

Pour une dette créée par eux pour les mêmes fins, ils veulent aujourd'hui nous astreindre à la payer soit par le revenu ordinaire, soit par l'imposition d'une taxe spéciale, politique qu'ils n'ont pas jugé à propos de suivre lorsqu'ils étaient au pouvoir. En résumé, les deux propositions de